

objet :
avis sur la demande d'ouverture de la
pêche à pied des coques en baie de La
Baule

Chef du pôle du contrôle et de l'économie
des pêches maritimes
DDTM / DML 44

44616 SAINT-NAZAIRE Cedex

Affaire suivie par C. Talidec

Réf. E12/008

Lorient, le 17 janvier 2012

Monsieur,

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Lorient
8, rue François Touleac
56100 Lorient
France

téléphone 33 (0)2 97 87 38 00
télécopie 33 (0)2 97 87 38 01
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Vous sollicitez l'avis de l'Ifremer sur l'ouverture partielle du gisement de coques de La Baule sur les secteurs Est et Central, pour 23 jours de pêche jusqu'au 13 mars 2012, un quota individuel journalier de 60 Kg, et un quota global de 250 tonnes décompté depuis le 28/10/2011.

Le dernier avis de l'Ifremer sur l'exploitation de ce gisement en date du 15 novembre 2011 recommandait de limiter le prélèvement global à 300 tonnes au cours des mois de novembre et de décembre, afin d'assurer un reliquat de pêche pour les années 2012 et 2013, compte tenu de l'absence de naissain observée en 2011.

Pour se prononcer sur cette nouvelle demande d'ouverture, il est nécessaire de disposer des prélèvements totaux opérés sur le gisement en novembre et décembre. L'information transmise par le COREPEM fait état de 135 tonnes, cependant ce tonnage n'a pas été validé par vos services.

La proposition du COREPEM étant de 250 tonnes décomptées à partir du 28/10/2011, cela reviendrait à recommander un prélèvement de 115 tonnes jusqu'au 13 mars 2012.

Sous réserve que la transparence des quantités pêchées soit assurée au moyen de déclarations de captures validées, nous donnons un avis favorable à cette demande d'ouverture.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Chef de station